

Hénin-Carvin: taxe ou redevance... Quel destin pour vos ordures ménagères?

Publié le 15/10/2015

PAR PASCAL WALLART

La CAHC vient d'ouvrir un dossier qui a tout d'un sujet qui fâche... Car, conformément aux lois Grenelle I et II, l'intercommunalité se voit contrainte de mettre en place une politique incitative visant à réduire le volume de déchets produits. Mais sera-ce sous forme de taxe ou de redevance ?

On sent bien que le sujet a tout d'un boutefeuf et que, depuis quelques mois, il « clive » notamment du côté du groupe communiste. À telle enseigne que le « vieux lion », Albert Facon, était ce mercredi sorti de sa retraite pour suivre les débats, glissant à qui voulait l'entendre « qu' « *on verrait bien ce soir qui est réellement de gauche, parce que cette taxe TEOM, que tout le monde paiera, on avait convenu à l'unanimité de ne pas l'adopter !* » Un débat lancé avec le porte-monnaie des ménages au centre des débats, mais aussi un enjeu environnemental et une contrainte administrative.

Cela fait en effet quelques années que la CAHC se voit reprocher par la Cour des comptes que l'enlèvement des ordures ménagères (un coût estimé pour 2016 à 13 M€ et jusqu'alors intégré au budget général) ne fasse pas l'objet d'un budget annexe. Et la collectivité est aujourd'hui parmi les dernières à ne pas encore s'être positionnée sur un sujet que le Grenelle de l'environnement imposait aux EPCI de prendre en mains dans un laps de cinq ans... et c'était déjà il y a six ans !

DISPOSITIF INCITATIF

Ce mercredi soir, pour leur séance de rentrée, les élus communautaires n'avaient pas à choisir, le couteau sous la gorge entre une taxe (impôt collecté par les services fiscaux et adossé à la taxe foncière) et une redevance, mais juste à prendre une délibération de principe sur l'adoption l'an prochain d'une TEOM, qu'elle soit incitative ou non, et prenne ou non la forme d'une redevance. Le débat sur le choix proprement dit se fera ultérieurement avec un vote des taux de TEOM/REOM avant le 15 avril 2016. Une échéance qui sera aussi celle de la responsabilisation des ménages puisque le dispositif choisi peut être incitatif et donc ainsi sensibiliser les consommateurs à la réduction de leur masse de déchets sur le principe « plus la poubelle est légère et moins on paie ». Un dispositif qui nécessite néanmoins de la technicité avec un calcul à levée ou à la pesée via un système de puçage des poubelles. « *On parle tout de même d'1 M€ pour adapter et pucer !* » concédera Christian Musial, vice-président en charge de l'environnement et du développement durable.

Remise à plat nécessaire

Un débat ouvert ce mercredi soir (où les 22 élus des groupes communiste et FN ont voté contre la délibération de principe) qui continuera son chemin en commission « développement durable et environnement » et « administration générale, finances ». Face au scepticisme de certains, le président Corbisez rappellera qu'une remise à plat était nécessaire alors même que l'environnement et les besoins des communes ont évolué depuis l'année 1997 où les élus s'étaient alors fermement positionnés sur le sujet (nouveaux ramassages, projets de containers enterrés dans certains centres-villes...). « *On ne peut plus répondre à ces nouvelles demandes*

avec un budget contraint ! » expliquera-t-il, rappelant la nécessité de beaucoup communiquer à l'avenir sur cette mutation afin qu'elle soit comprise et acceptée.

«Un prétexte budgétaire!»

Adversaire « historique » de cette mutation, Jean Haja, au nom du groupe communiste, a tenu rapidement à appeler un chat un chat: *« Voila beaucoup de blablas pour nous faire avaler une nouvelle taxe. Grenelle obligeait les collectivités à se conformer dans les 5 ans et on est déjà à la 6e année. Le prétexte n'est donc pas environnemental mais avant tout budgétaire... »* Et d'ironiser : *« On a fait le choix d'avoir une taxe additionnelle, eh bien assumons le! Mais il y a des élections régionales qui arrivent et ça c'est emmerdant! »*

Un Rouvroysien qui fustige *« l'impôt le plus injuste qui puisse exister... »* voyant l'origine du mal dans *« la baisse des dotations d'État alors il faut chercher de nouvelles recettes! »*

Même hostilité sur les bancs du FN où François Vial condamne d'entrée de jeu *« une taxe qui frapperait les propriétaires qui ne sont pas tous de grands bourgeois »*. L' élu frontiste explique *« être plus favorable à une redevance qui responsabilisera et générera un budget supplémentaire plus transparent... »* et met en garde face à certaines dérives que le dispositif pourrait entraîner : *« la multiplication des déchets sauvages, des gestes inciviques ou des problèmes sanitaires »*.

Et de poser la question : *« Retranchera-t-on les 13 M € du budget général pour les reporter sur la taxe ou seront-ils cumulés ? Si c'est le cas, on votera contre ! »*

De la prudence avant tout...

Pour le maire de Courrières, Christophe Pilch, il y a des préalables à respecter: *« Si on devait aujourd'hui prendre la décision de voter une TEOM, je m'y opposerais... »* Et l' élu PS d'acter l'ouverture d'un débat *« sur une redevance qui soit incitative et oblige les gens à produire moins de déchets... »*. Adeptes de *« prendre le temps d'aboutir à quelque chose qui soit le plus équitable possible »*, le Courriérois met en effet en garde face au danger d'un effet pervers qui pourrait amener à ce que les usagers paient deux fois ce service, *« une première fois à travers le budget général et une seconde à travers la redevance »*. Prudence également du côté du groupe républicain et de Jean Urbaniak, enthousiaste quant à *« la logique de développement durable et d'économie circulaire »* devant amener à une réduction des déchets ménagers. Mais, ceci dit, pour le maire de Noyelles-Godault, la collectivité a sur ce dossier une double obligation : *« d'un côté, assurer que l'instauration de cette taxe ne devienne pas un maquillage d'augmentation des impôts ; de l'autre, démontrer que ce nouveau système est plus efficace que l'ancien. »* Même souci de donner du temps au temps du côté de Marine Tondelier, pour EELV : *« Il est important que nous **actions** le principe et que nous réfléchissions... »* L'Héninoise, d'ores et déjà, confesse *« plaider plutôt pour une redevance incitative, la taxe serait trop injuste pour des populations qui ont déjà du mal à payer une taxe foncière profondément injuste »* La redevance incitative *« permettrait de responsabiliser le consommateur, ce serait comme pour l'eau et le gaz ; plus on consomme, plus on paie »*. Et de demander à ce qu'une tarification à blanc soit instaurée dans un premier temps...